

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Vaucluse



8.9 – Culture

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****De la Commune de MAZAN**

Séance du 04 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois

Et le quatre mai,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 28 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

**Délibération n° :
DEL2023_05_06****Objet : La Boiserie et Autres lieux – Programmation
2023/2024 – Tarifs****Rapporteur : Mme Sophie CLEMENT**

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE,, Mme Yvonne VIRDIS, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, M. Patrick LECOQ, Mme Amandine APPLANAT, Mme Angéline LEROUX, Mme Aurélia PISANI, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT, M. Stéphane CLAUDON, Mme Anne MUH, Mme Maria DUFOUR.

Ont donné pouvoir : Mme Cécile DEMENKOFF, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND Mme Eve GALLAS, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAPAUD.

Secrétaire de séance : Mme Angéline LEROUX.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la politique culturelle et d'animation de la ville et dans le respect de la réglementation en vigueur, les résidences et les spectacles suivants pourraient être organisés par la commune pour la saison 2023/2024 :

- **Les grandes transhumances (17 juillet 2023 à 21 h) La Boiserie**
Film de René Mannent et Charly Baile. Production indépendante.
Condition : mise à disposition gratuite de la salle.
- **Autour du Ventoux (17 août 2023 à 21 h) La Boiserie**
Film de René Mannent et Gandula Graber. Production indépendante.
Condition : mise à disposition gratuite de la salle.
- **Résidence de Véronique Bonnacaze (du 21 au 25 août 2023) La Boiserie**
Condition : mise à disposition gratuite de la salle pour l'enregistrement d'un album.
Concert gratuit le 21 août à 21 h

- **Show case « Les Tambours du Rock » (13 octobre 2023 à 20h30) La Boiserie**
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie de la prestation scénique et de 200 places à vendre.
Tarifs : plein 12 €, réduit 10 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Festival Ventoux Terre des Arts (19 et 20 octobre 2023) La Boiserie**
par Les Musiciens Navigateurs
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie d'un concert découverte pour les collégiens et d'un concert musique de chambre tout public le 20 octobre.
Tarifs de la cession tout public : plein 15 €, réduit 10 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Berger – Balavoine, la story (22 octobre 2023 à 16h) La Boiserie**
Par l'Association « Chœur de France »
Coût prévisionnel artistique et technique : 3 250 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Monobasse (octobre 2023 à 14h30) La Boiserie Compagnie « L'entrechocs »**
Coût prévisionnel artistique : 1 200 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 100 €
Tarifs : Plein 8 €, jeune 2 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Tribute « Rolling Stone » (11 novembre 2023 à 21h) La Boiserie Midnight Ramblers**
Coût prévisionnel artistique et technique : 2 800 €
Frais annexes : 400 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Ciné-conférence « Compostelle » (15 novembre 2023 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Concert gratuit le 21 août à 21 h
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Théâtre « Les 3 mousquetaires » (18 novembre 2023 à 20h30) La Boiserie**
Compagnie « Décal'Comédies »
Coût prévisionnel artistique : 3 500 €
Coût prévisionnel technique : 700 €
Frais annexes : 400 €
Tarifs : plein 15 €, réduit 13 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant (29 novembre 2023 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Ciné-conférence « La Croatie » (6 décembre 2023 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Spectacles scolaires (décembre 2023) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 4 000 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois (14 décembre 2023 à 20h30) La Boiserie**
Production indépendante.
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie du reversement de 10 % de la recette
- **Ciné-conférence « La Thaïlande » (10 janvier 2024 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Mazan Comedy Show (27 janvier 2024 à 20h30) La Boiserie**
Coût prévisionnel artistique : 3 500 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 2 700 €
Tarifs : plein 18 €, réduit 15 €, jeune 6 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **« Gil et Ben réunis » (10 février 2024 à 21h) La Boiserie Agil Productions**
Coût prévisionnel artistique : 6 250 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 3 500 €
Tarif unique : 24 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Thé dansant (février 2024 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Théâtre « Opéra de quat'sous » (25 février 2024 à 15h) La Boiserie**
Compagnie « L'Albatros »
Coût prévisionnel artistique et technique : 800 €
Tarif unique : 10 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes
- **Gala de magie (printemps 2024) La Boiserie**
Magic Elites Frédéric Bellucci
Conditions : mise à disposition de la salle en contrepartie du reversement de 50 % de la recette totale
- **Ciné-conférence « Le Kamtchatka » (6 mars 2024 à 14h30) La Boiserie Altaïr**
Coût prévisionnel : 450 €
Tarifs : plein 8 €, réduit 6 €, jeune gratuit
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Concert sous hypnose (23 mars 2024 à 21h) La Boiserie Geoffrey Secco**
Coût prévisionnel artistique : 5 500 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 5 000 €
Tarifs : plein 35 €, réduit 32 €, jeune 30 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Soirée gala (6 avril 2024 à 20h30) La Boiserie**
Mickaël Bièche (1ère partie) Gérémy Crédeville « Enfin » (en seconde partie)
Coût prévisionnel artistique : 8 150 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 3 000 €
Tarif unique : 35 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Thé dansant (avril 2024 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **Thé dansant (mai 2024 à 14 h) La Boiserie**
Coût prévisionnel : 1 000 €
Tarif unique : 11 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes

- **One Man Show « Zize 100 % marseillaise » (25 mai 2024 à 21h) La Boiserie**
Samuel Ducros Production
Coût prévisionnel artistique : 5 802 €
Coût prévisionnel technique et logistique : 1 600 €
Tarifs : plein 27 €, réduit 25 €, jeune 20 €
Droit divers à estimer en fonction de la jauge et des recettes.

Les dates, heures ainsi que les lieux sont susceptibles d'être modifiés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune souhaite décider de la programmation culturelle pour la saison 2023-2024,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation de ces spectacles exposés ci-dessus pour la saison 2023-2024,

AUTORISE le Maire à signer tous documents, contrats ou conventions, nécessaires à sa réalisation ou à son aménagement,

FIXE le prix des places ainsi qu'indiqué ci-dessus et d'autoriser à hauteur de 10 % maximum la délivrance de places exonérées pour la promotion de la manifestation,

AUTORISE, pour les spectacles dont la billetterie est assurée par la Commune, la vente et l'encaissement des billets d'entrée, notamment sous forme dématérialisée via internet, par la régie municipale créée pour l'animation culturelle et la mise à disposition de la salle de La Boiserie,

AUTORISE le Maire à toute action de promotion tarifaire concourant à la réussite de la programmation,

DIT qu'à la demande des comités d'entreprise ou comités sociaux et économique qui souhaitent faire bénéficier à leurs salariés des tarifs préférentiels (tarifs réduits) de la programmation de La Boiserie, il est proposé en échange de l'application du tarif déduit la communication de ladite programmation au sein de leur entreprise par le biais de la signature d'une convention entre le comité et la commune.

Vote : Pour : 23
Contre : 6 (M. Jean-François CLAPAUD, M. Stéphane CLAUDON, Mme Anne MUH,
Mme Maria DUFOUR, M. Stéphane GANDON, M. Franck PETIT)
Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Angéline LEROUX

Le Maire,



Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.